

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 14 mars 2022, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

- **Pour le 52, boulevard du Centenaire (lot 4 897 641)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser le projet de morcellement de la propriété portant sur la profondeur moyenne du terrain à 24.86 mètres au lieu de 27 mètres pour une propriété desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Le tout en vertu du règlement de lotissement # 08-2012, article 4.2;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 17 février 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je soussignée, assistant-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 17 février 2022 et une deuxième pour insertion sur le site internet de la Ville de Saint-Basile le 17 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 février 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière